



*caisse de retraites du personnel de la ratp*



En cours

# Demande de pension de réversion ou d'orphelin

## Pension de coordination

## Retraites complémentaires

Caisse de Retraites du Personnel de la RATP  
201 rue Carnot  
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

[www.crpratp.fr](http://www.crpratp.fr)  
01.49.74.72.20

# DEMANDE DE PENSION DE REVERSION OU D'ORPHELIN

## PENSION DE COORDINATION

## RETRAITES COMPLEMENTAIRES

### Informations pratiques

Lors du décès d'un affilié retraité, ses ayants droit (conjoint survivant, ex-conjoint divorcé et/ou enfants) peuvent prétendre, sous certaines conditions, à une pension de réversion ou d'orphelin auprès de **la Caisse de Retraites du Personnel de la RATP**.

Cette demande ne permet pas d'obtenir la retraite auprès des autres régimes.

Adressez-nous votre demande complétée, datée, signée et accompagnée des justificatifs demandés.

**Nos conseillers retraite sont à votre disposition. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.**





**Avez-vous demandé ou percevez-vous actuellement une pension d'invalidité de veuve ou de veuf ?**      Oui       Non

Si oui complétez ci-dessous :

Nom de l'organisme qui vous verse cette prestation : .....

Son adresse : .....

N° de la prestation : .....

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), M.....  
reconnaisant que toute fausse déclaration ou fraude m'expose aux sanctions prévues par l'article 441-7 du Code Pénal, déclare sur l'honneur :

- Que les renseignements portés sur le présent questionnaire sont exacts et sincères,
- Jouir de mes droits civils,
- M'engager à prévenir la CRP RATP de toute modification qui se produirait dans ma situation (remariage ou vie maritale, entrée en jouissance de toute pension qui pourrait m'être allouée ultérieurement).

Fait à : .....

Signature :

Le 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

## Justificatifs (originaux ou photocopies) à fournir

<b>Dans tous les cas</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Extrait de l'acte de décès</li><li>- Copie intégrale d'acte de naissance du pensionné(e) décédé(e)</li><li>- Extrait de votre acte de naissance avec les mentions marginales</li><li>- Copie intégrale de votre acte de mariage avec les mentions marginales</li><li>- <b>Un relevé d'identité bancaire (RIB)</b> ou postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).</li><li>- La photocopie de l'attestation de votre « carte vitale »</li><li>- Extrait acte de naissance par enfant</li><li>- Jugement de divorce intégral (s'il y a lieu)</li></ul>
<b>Si vous êtes âgé(e) de moins de 55 ans et invalide</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Photocopie de la notification de la pension ou allocation qui vous a été allouée à ce titre, comportant la date d'attribution OU photocopie de la carte d'invalidité délivrée par la préfecture faisant état d'un taux d'incapacité de 80%.</li></ul>
<b>Si vous avez des enfants à charge</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant</li><li>- Copie du jugement vous confiant la garde de l'enfant</li></ul>
<b>Si l'ancien agent ne bénéficiait pas d'une retraite complémentaire servie par la RATP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Photocopies des notifications d'attribution des pensions ou allocations de réversion de retraite complémentaire dont vous êtes titulaire, comportant la date d'entrée en jouissance</li></ul>

Si les enfants à charge ont entre 18 et 25 ans, produire en plus

- **Etudiant** : certificat de scolarité, pièce à renouveler au mois d'octobre de chaque année
- **Apprenti** : certificat d'apprentissage mentionnant les dates de début et de fin de contrat. En cas de rupture de ce contrat prévenir immédiatement la CRP RATP
- **Demandeur d'emploi : Attestation Pôle Emploi** mentionnant l'inscription durant le trimestre en cours, en cas de changement de situation de l'enfant, prévenir immédiatement la CRP RATP, et **déclaration sur l'honneur** précisant que l'enfant n'est ni salarié, ni indemnisé par Pôle Emploi.
- **Invalide : Notification d'attribution** de la pension d'invalidité ou carte d'invalidité faisant état d'un taux d'incapacité d'au moins 80% et pièces justifiant de l'état d'invalidité de l'enfant avant son 21eme anniversaire et attestation d'existence certifiant que la condition d'invalidité de l'enfant est toujours remplie.

Toutes les pièces d'état civil doivent impérativement être datées postérieurement au décès.

Nous vous remercions de nous faire part de toute modification de votre situation, même temporaire.

Tout changement d'adresse devra être signalé, dans les plus courts délais par lettre datée et signée.

Tout élément porté à la connaissance de la caisse indiquant un changement de situation donnera lieu à suspension de la pension jusqu'à régularisation de la part de l'assuré.

## DECLARATION RELATIVE A L'UNION LIBRE, PACS ET AU REMARIAGE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur <sup>1</sup>, (Nom et Prénom) : .....

NOM DE FAMILLE (nom de naissance) en majuscule : .....

divorcé(e) ou séparé(e) de Madame, Monsieur <sup>1</sup> : .....

décédé(e) le .....

Reconnaissant que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions prévues par l'article 441-7 du Code pénal, déclare sur l'honneur :

- N'avoir contracté aucune union avant le décès de mon ex-conjoint(e)
- Ne pas avoir vécu en union libre depuis le divorce ou la séparation d'avec mon ex-conjoint <sup>1</sup>  
**Ou**
- Vivre en union libre depuis le :  
avec Madame, Monsieur <sup>1</sup> (Nom et Prénom) .....
- Ne pas m'être remarié(e) depuis le divorce d'avec mon ex-conjoint <sup>1</sup>:  
**Ou**
- M'être remarié(e) le  
avec Madame, Monsieur <sup>1</sup> (Nom et Prénom) : .....

Etablie le : .....

A : .....

Signature :

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.